

## Conditions tarifaires pour les clients FIX naturgas pour clients résidentiels et professionnels

| signature du contrat en | durée du contrat | début du contrat          | fin du contrat |
|-------------------------|------------------|---------------------------|----------------|
| mai 2020                | 3 ans            | 1 <sup>er</sup> juin 2020 | 31 mai 2023    |

La prime mensuelle et le prix de l'énergie sont fixes et ne subiront pas d'évolution à compter de la date d'activation jusqu'au **31 mai 2023**. Pour les nouveaux clients date d'activation correspond à la date du début de la fourniture par Leo.

| FIX naturgas home | Catégorie compteurs | Prime mensuelle <sup>1)</sup> | Prix de l'énergie | Frais d'utilisation réseau |
|-------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------|----------------------------|
| Réseau            |                     | €/kW installé                 | €/m <sup>3</sup>  | €/Nm <sup>3</sup>          |
| Creos             | Cat. 1<br>G4 - G16  | 0,30                          | 0,2083            | 0,15050                    |

1) minimum 5,00€ (hors TVA)

### Nos remises

|                    |        |  |
|--------------------|--------|--|
| facture paperless  | -0,50€ | si vous choisissez de recevoir vos factures par e-mail uniquement  |
| domiciliation SEPA | -1,00€ | si vous optez pour une domiciliation bancaire SEPA de vos factures. Avec une domiciliation, votre compte bancaire sera débité automatiquement des montants dus |
| remise connect     | -2,50  | 1 euro supplémentaire, si vous optez pour la remise connect, une combinaison des remises domiciliation et paperless  |

Les frais d'utilisation réseau du gestionnaire de réseaux concerné, sont ceux en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Ces frais ainsi que la redevance mensuelle fixe sont définis par une décision du régulateur ILR. Toute modification ultérieure sera répercutée sur les tarifs de votre facture de gaz naturel.

Les tarifs ci-dessus s'entendent hors TVA (8 %), hors redevance mensuelle fixe et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche « redevances et taxes »), qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture de gaz naturel.

**naturgas** (inclus dans les prix ci-dessus)

naturgas est à 100% climatiquement neutre et compense ses émissions de gaz à effet de serre grâce à des projets de développement de haute qualité.

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-19h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

## Conditions tarifaires pour les clients FIX naturgas pour clients résidentiels et professionnels

| signature du contrat en | durée du contrat | début du contrat          | fin du contrat |
|-------------------------|------------------|---------------------------|----------------|
| mai 2020                | 3 ans            | 1 <sup>er</sup> juin 2020 | 31 mai 2023    |

La prime mensuelle et le prix de l'énergie sont fixes et ne subiront pas d'évolution à compter de la date d'activation jusqu'au **31 mai 2023**. Pour les nouveaux clients date d'activation correspond à la date du début de la fourniture par Leo.

| FIX naturgas home | Catégorie compteurs | Prime mensuelle <sup>1)</sup> | Prix de l'énergie | Frais d'utilisation réseau |
|-------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------|----------------------------|
| Réseau            |                     | €/kW installé                 | €/m <sup>3</sup>  | €/Nm <sup>3</sup>          |
| Creos             | Cat. 1<br>G4 - G16  | 0,30                          | 0,2083            | 0,15050                    |

1) minimum 5,00€ (hors TVA)

| Avantage connect |        |
|------------------|--------|
| Réseau           | €/mois |
| Creos            | -2,50  |

### connect

connect est un tarif online qui vous permet d'effectuer vous-même de nombreuses opérations sans vous déplacer, au sein d'un environnement sûr et convivial. Les conditions d'optention pour ce tarif sont les suivantes: avoir une domiciliation et recevoir ses factures exclusivement par e-mail.

Les frais d'utilisation réseau du gestionnaire de réseaux concerné, sont ceux en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Ces frais ainsi que la redevance mensuelle fixe sont définis par une décision du régulateur ILR. Toute modification ultérieure sera répercutée sur les tarifs de votre facture de gaz naturel.

Les tarifs ci-dessus s'entendent hors TVA (8 %), hors redevance mensuelle fixe et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche « redevances et taxes »), qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture de gaz naturel.

### naturgas (inclus dans les prix ci-dessus)

naturgas est à 100% climatiquement neutre et compense ses émissions de gaz à effet de serre grâce à des projets de développement de haute qualité.

### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-19h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou par e-mail [serviceline@leoenergy.lu](mailto:serviceline@leoenergy.lu).

## Taxe «gaz naturel» sur la consommation de gaz naturel

Les taux de la taxe «gaz naturel» sont fixés par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

|                                    | 2020<br>hTVA |                       |
|------------------------------------|--------------|-----------------------|
|                                    | € ct / kWh   | € ct / m <sup>3</sup> |
| Cat A <= 50.045 m <sup>3</sup> /an | 0,108        | 1,187                 |
| Cat B > 50.045 m <sup>3</sup> /an  | 0,054        | 0,593                 |
| Cat C1 > 4.100 MWh / an            | 0,005        | 0,055                 |
| Cat C2 > 4.100 MWh / an            | 0,030        | 0,330                 |
| Cat D                              | 0            | 0                     |

| Conversion des unités |              |
|-----------------------|--------------|
| 1 MWh                 | = 1.000 kWh  |
| 1 m <sup>3</sup>      | = 10,99 kWh  |
| 1 Nm <sup>3</sup>     | = 11,365 kWh |

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A.
- les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D

## Redevance mensuelle fixe distribution gaz

### Catégorie 1 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

#### Tous les réseaux

|     |      |          |
|-----|------|----------|
| G4  | 7,46 | € / mois |
| G6  | 7,46 | € / mois |
| G10 | 7,46 | € / mois |
| G16 | 7,46 | € / mois |

### Catégorie 2 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

#### Tous les réseaux

|     |       |          |
|-----|-------|----------|
| G25 | 30,72 | € / mois |
| G40 | 30,72 | € / mois |

### Catégorie 3 (valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)

| Creos |        |          |
|-------|--------|----------|
| G65   | 105,52 | € / mois |
| G100  | 111,41 | € / mois |
| G160  | 120,11 | € / mois |
| G250  | 187,97 | € / mois |
| G400  | 233,69 | € / mois |
| G650  | 234,78 | € / mois |
| G1000 | 275,92 | € / mois |
| G1600 | 365,76 | € / mois |
| G2500 | 379,96 | € / mois |
| G4000 | 385,00 | € / mois |

Les rémunérations pour la redevance mensuelle fixe et la mise à disposition des valeurs ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Leo S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et sont répercutés de manière transparente par Leo S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera répercutée de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel. Les tarifs redevances mensuelles fixes s'entendent hors TVA (8%).